

UNE APPROCHE SECTORIELLE DU TRAVAIL.

Christian du Tertre
(deuxième version, 19/07/94.)

La théorie de la régulation tente d'apprécier sur longue période les causes de la stabilité de la croissance d'après-guerre, les formes de déstabilisation des "cercles vertueux" et les conditions d'émergence d'un nouveau régime d'accumulation. Dans ce questionnement très général, l'irruption d'un nouveau rapport salarial apparaît comme l'un des facteurs clés, nécessaire à toute sortie de crise, à toute apparition d'un nouveau type de régulation. Mais pour être à même d'apprécier les conditions d'instauration d'un tel dispositif, encore faut-il être en mesure de disposer d'un cadre conceptuel de référence qui permette de lire et d'analyser les évolutions différenciées du travail et les apparitions de réalités institutionnelles nouvelles qui peuvent donner corps à un nouveau rapport salarial. Or l'approche macro-économique présente une difficulté importante dans la mesure où elle n'est pas capable, à défaut d'être extrêmement réductrice, de rendre compte de la diversité des configurations que prennent le travail, la technique et l'organisation. L'approche sectorielle, par contre, peut être considérée comme un niveau pertinent d'analyse, de type méso-économique, susceptible de fixer -sous certaines conditions- des principes d'intelligibilité des processus de différenciation de la place du travail dans la production. C'est la voie de recherche qui a donné lieu, d'abord à l'analyse de différents procès de travail, ensuite à la mise en évidence d'une dimension sectorielle du rapport salarial.

Procès de travail et déterminants de la productivité.

** L'économie du temps.*

La différenciation des procès de travail sera d'abord réalisée sur la base des notions de **l'économie du temps**. A la suite d' A. Söhn-Rethel (1970, repris en France par B. Coriat en 1980 et B. Kundig en 1984), une première distinction est introduite entre les industries qui agissent sur la forme des produits et celles qui agissent sur leur état et leur composition chimique. Les unes sont sensibles au temps de travail, au rythme de l'achèvement des séquences productives, les autres à la qualité des opérations physico-chimiques qui a un impact sur la quantité et la qualité des produits. Ces premières propositions permettent de distinguer les secteurs qui sont principalement dépendants **du rythme et du temps de travail** (les industries de forme), de ceux qui seront liés aux **rendements d'ensemble** des installations productives (les industries de process). Les gains en produit se réalisent, ici, sur la base d'une même quantité de travail, de capital et de consommations intermédiaires grâce à l'amélioration de la qualité des interventions humaines et à celle de l'organisation

Une seconde distinction sera, ensuite, introduite à l'intérieure même des industries de forme, entre celles qui produisent en série et celles qui produisent à l'unité, sur chantier. Les premières subissent les contraintes de **l'intensité directe du travail**, c'est à dire du rythme des tâches élémentaires directement opératoires, les autres celles de **l'intensité connexe du travail** (du Tertre 1988). Le rythme et la qualité de la séquence productive sont, ici, dépendants de la qualité des tâches de régulation qui sont intrinsèquement liées aux tâches directement opératoires.

** Les procès de travail des activités industrielles.*

Cette approche par l'économie du temps va conduire les chercheurs à préciser les **caractéristiques socio-techniques** des procès de travail et leurs liens avec les différentes logiques d'obtention des économies internes. Une différenciation des **équipements** est opérée entre outils, machines-outils et appareils pour repérer l'impact de leurs propriétés sur la productivité. Une analyse fine de la **qualité du travail requis** est réalisée afin d'établir des distinctions entre les tâches d'opérations directes et celles de régulation, entre les dispositifs de prescription et de contrôle mis en oeuvre par la hiérarchie. Dans les industries de process, l'existence d'une différence notable entre le travail prescrit et le travail réel, qui est liée aux difficultés que représentent le passage d'une production en laboratoire à une production sur site, conduit à laisser une forte autonomie au collectif de travail. Sont en jeu, ici, l'existence de qualifications tacites, leur dimension collective et leur reconnaissance par la hiérarchie de

l'entreprise. Enfin, les **dispositifs organisationnels** sont étudiés en mettant en évidence leur degré d'autonomie vis-à-vis des technologies. Si dans les industries de séries, les techniques de l'équilibrage permettent la conception d'un ordonnancement adossé à la définition de postes de travail dont les charges sont individualisées et optimisées, dans d'autres situations ces techniques sont inutilisables, une grande liberté est accordée à l'organisation. C'est le cas notamment du Bâtiment compte tenu des contraintes spécifiques de variabilité et de spatialisation de l'activité.

Ces analyses mettent en évidence trois types de procès de travail différents : le procès de type série, celui de type chantier, celui de type process (Coriat 79 et 80, Campinos-Dubernet 84, du Tertre 88 et 89) avec des registres d'économies internes privilégiés. Par la suite, des prolongements à ces travaux ont permis d'un côté d'articuler l'analyse des déterminants de la productivité à l'évolution des formes de la concurrence, de l'autre à chercher à dépasser le concept même de procès de travail.

** Les déterminants de la productivité.*

Des recherches plus récentes (Hollard-Margirier 86, du Tertre 89, Coriat 90 et 91, du Tertre-Santilli 92) se sont atelées à caractériser l'ensemble des déterminants de la productivité en précisant leur lien avec la conjoncture économique d'ensemble, les nouvelles contraintes de flexibilité, de qualité et de délai (cf article d'Hollard dans cet ouvrage).

Les rendements d'échelle sont spécifiés soit vis-à-vis du volume des séries, soit en regard de l'amplitude de la variété des produits réalisés sur les mêmes installations productives. Les mécanismes des **économies d'échelle** (baisse du coût unitaire des marchandises liée au volume de la production d'un produit spécifique) d'un côté et ceux des **économies de flexibilité** de l'autre (baisse du coût unitaire liée à l'ampleur et au degré de flexibilité des installations), vont avoir un impact plus ou moins important selon les caractéristiques des procès de travail sur la dynamique des secteurs. Les industries de série, comme les industries à processus continu seront particulièrement sensibles aux économies d'échelle. Il faut cependant souligner que les transformations du rythme et de la forme de la croissance qui sont apparues après les deux chocs pétroliers, sont symptomatiques d'un épuisement relatif du rôle moteur que pouvaient jouer ces économies. La modification des formes de la concurrence fait apparaître, dans ces secteurs, de nouvelles contraintes de variabilité qui provoquent la montée en puissance des économies de variété caractérisées ici comme économies de flexibilité. Par contre la dynamique des industries de chantier est relativement étrangère aux économies d'échelle et beaucoup plus sensible aux effets des économies de flexibilité. Cela se traduit notamment par une grande autonomie des chantiers vis-à-vis de la direction centrale des entreprises, par l'importance de la flexibilité organisationnelle dans le secteur du Bâtiment.

Les processus d'intégration de l'activité productive sont également analysés dans la mesure où ils raccourcissent les cycles de valorisation du capital et diminuent l'importance des encours. Une distinction est alors établie entre les processus d'**intégration statique** qui conduisent, grâce au développement de la mécanisation, à rendre plus compact les séquences productives et les processus d'**intégration dynamique** qui développent les productions en "temps masqué" sur la base des nouvelles technologies et de la circulation en "temps réel" de l'information.

** Le concept de procès de travail en question.*

Le concept de procès de travail, héritage de la théorie marxienne, présente deux limites que les recherches actuelles tentent de dépasser sur la base de travaux d'ordre sectoriel. La première concerne le fait que le travail, les technologies et l'organisation sont appréhendés dans leur articulation à partir de l'unique tension des logiques d'obtention des économies internes. L'analyse s'est ainsi concentrée sur l'atelier, le site ou le chantier comme les lieux centraux de la valorisation. Or les recherches récentes mettent en évidence que les dispositifs productifs sont également soumis aux tensions de la compétitivité hors coût. L'articulation du travail, des technologies et de l'organisation peut dépendre alors également des enjeux de la qualité et des délais d'innovation, ce qui se traduit par un rôle de plus en plus important accordé au dispositif fonctionnel des entreprises et à leur cohérence avec le dispositif directement productif. L'activité de travail est alors saisie par l'intermédiaire du concept de **configuration productive** (du Tertre 92) qui permet d'élargir le champ de l'analyse aux relations coopératives et conflictuelles qui s'établissent entre productifs et fonctionnels.

Ce développement conceptuel permet, par ailleurs, d'étendre ce type de recherches aux services. Le concept de procès de travail est, en effet, peu opératoire pour saisir les caractéristiques productives de ces activités. Cette difficulté est liée à la nécessité de tenir

compte, dans les rapports de travail, de la spécificité de **la relation de service** qui s'instaure entre les prestataires et les bénéficiaires, et à l'impossibilité de définir des outils fiables de mesure des gains de productivité (Gadrey 90 et 92). Il s'agit, en fait, d'intégrer à l'analyse l'existence d'un **rapport social de service**. Trois types de configurations productives de service (du Tertre 94) peuvent être proposés : celle de type "logistique" (transport, grande distribution...) dont la dynamique est très proche de celle des industries de séries ; celle de type "administratif" qui concerne le traitement de l'information (création d'une information, classement-archivage, circulation-restitution) ; celle de type "immatériel" (santé, enseignement/formation, recherche, étude/conseil...) qui met au coeur de sa dynamique la relation de service. Dans ce dernier type d'activités, les logiques de rationalisation ne relèvent pas de processus industriels ou néo-tayloriens, mais de processus professionnels ou déontologiques (Gadrey 94) favorisant l'émergence de nouvelles institutions qui contribuent à leur évaluation.

La deuxième limite du concept de procès de travail réside dans sa focalisation sur le salariat. Les travaux sur l'agriculture (Lacroix-Mollard 88, 94) ont montré que l'activité agricole s'appuie sur des processus de valorisation du capital qui non seulement mettent en oeuvre du capital fixe, du capital circulant et du travail vivant, ce qui définit le procès de travail, mais également des terres, des ressources naturelles et des ressources vivantes. Par ailleurs ces recherches ont souligné l'importance du travail indépendant, déployé dans le cadre de la famille, et la façon dont les rapports de travail s'articulent aux relations familiales. Les intérêts patrimoniaux et fonciers se lient ainsi au rapport capital/travail. L'ensemble de ces résultats de recherche les amènent à proposer le concept de **rapport social de travail** qui d'un côté tient compte des différentes façons dont l'activité de travail se lient, non seulement aux technologies, mais aussi aux ressources vivantes et à "l'espace terrien", de l'autre étend l'approche au non salariat.

Si l'analyse des différents procès de travail constituait une voie à partir de laquelle il était possible de construire -sous conditions de nouveaux développements conceptuels- une compréhension de la diversité des situations de travail, les chercheurs ont assez rapidement admis la nécessité de replacer, aussi, le travail au sein de la dynamique sectorielle de valorisation des capitaux. Cette orientation va donner lieu à des travaux sur la dimension sectorielle du rapport salarial.

Dimension sectorielle du "rapport salarial" ou "rapport social de travail".

L'expression "rapport salarial fordiste" est, parfois, utilisée à deux niveaux d'analyse différents qui, s'ils ne sont pas clairement établis, conduisent à des confusions importantes. D'un côté ce concept désigne le rapport salarial qui apparaît avec le régime d'accumulation intensive. Il sanctionne une certaine place du travail dans la société, cohérente avec la dynamique des autres formes institutionnelles. D'un autre côté, cette expression désigne plus spécifiquement les formes de l'organisation du travail et de la gestion de la main-d'oeuvre dans les secteurs de série dont l'archétype est l'Automobile. Si la théorie de la régulation retient, dans son argumentation macro-économique, la première définition, il faut reconnaître que des confusions (Veltz 83) ont pu apparaître dans la mesure où l'Automobile a joué un rôle moteur et repère dans la France d'après-guerre. Or, même si la dynamique industrielle, en vigueur dans ce secteur, a pu fonctionner comme modèle pour un grand nombre d'entreprises appartenant à des sphères d'activité qui n'ont rien à voir avec l'assemblage, la réalité des dispositifs productifs et des modes de gestion de la main-d'oeuvre, est restée très diversifiée (du Tertre 89).

Deux séries de travaux vont se compléter. Les uns vont apporter des éclairages fins sur la diversité des rapports salariaux et leur évolution, les autres vont chercher à établir un lien entre leurs caractéristiques et la fonctionnalité des secteurs dans la dynamique macro-économique. Si les premiers travaux débouchent sur des typologies, les seconds vont conduire au problème de l'existence de régulations sectorielles.

* Dans le premier cas, il s'agit en fait de reconsidérer la définition du concept de rapport salarial et de tenter d'apprécier ce qui relève de la dynamique macro d'un côté, de logiques sectorielles de l'autre. La définition en cinq points du rapport salarial ("type de moyens de production ; forme de la division sociale et technique du travail; modalités de mobilisation et d'attachement des salariés aux entreprises ; déterminants du revenu salarial, direct ou indirect ; enfin mode de vie des salariés, plus ou moins lié à l'acquisition de marchandises ou à

l'utilisation de services collectifs hors marché." R. Boyer 86a), présente un certain nombre de difficultés qu'il semble souhaitable de lever.

Trois remarques peuvent être présentées. La première concerne la difficulté qu'il y a à établir une approche macro-économique ou macro-sociale des moyens de production. Il est possible à la suite de B. Gille (78) d'opérer une analyse historique des "systèmes techniques". Mais cette problématique qui intègre l'analyse des moyens de production dans celle plus générale de la technique repose sur de très grandes périodes historiques, l'ère du moyen âge, l'ère industrielle, l'ère contemporaine qui n'ont plus grand chose à voir avec l'approche macro-économique en terme de régime d'accumulation. Si l'on se dégage de ces grandes caractéristiques de la technique, il faut reconnaître que les moyens de production ne peuvent être définis analytiquement qu'au niveau sectoriel ou micro-économique (du Tertre-Santilli 92). La deuxième remarque concerne la forme de la division sociale et technique du travail, les modalités de mobilisation de la main-d'oeuvre et les déterminants du revenu. Si ces trois points peuvent être abordés sur le plan macro-économique, il faut également remarquer que ces aspects du rapport salarial vont avoir une forte spécificité sectorielle. C'est le cas notamment de l'organisation du travail (cf. les recherches sur le procès de travail citées plus haut), des règles conventionnelles de mobilisation des salariés (Jobert et alii 93) et de définition de leur salaire direct (Reynaud 91). La troisième remarque concerne le mode de vie, la sphère de la consommation, les conditions de reproduction de la force de travail. Cette dernière approche ne peut prendre de sens que sur le plan macro-économique et macro-social.

En définitive, le rapport salarial désignera au niveau sectoriel :

- un certain type de configuration productive (techniques utilisées, forme de l'organisation du travail, qualité du travail requis) ;
- un certain dispositif institutionnel (conventions de branches sur les classifications ; formes de la mobilisation de la main-d'oeuvre ; dispositif spécifique de formation)
- certaines conditions de formation du revenu direct.

* Mais pour sortir de la dimension statique des typologies, les recherches se sont employées à resituer l'analyse du travail dans l'évolution, sur longue période, de la place des secteurs au sein de la dynamique macro-économique d'ensemble. Leur fonctionnalité dans le régime d'accumulation intensive puis dans sa crise crée un système de contraintes et d'opportunités qui va influencer la dynamique de leur valorisation et les formes de leur rapport salarial (Campinos-Dubernet 84 pour le BTP, Allaire 88 et Lacroix-Mollard synthèse de 94 pour l'agriculture, du Tertre 89 pour une comparaison automobile, BTP, pétrochimie, Petit 88 pour les services). Les contraintes de valorisation définies à partir de l'extension relative des marchés et des transformations des formes de concurrence, des évolutions différentes des prix relatifs, de l'influence de l'évolution de l'intensité capitaliste et de la concentration du capital... constituent un ensemble de contraintes spécifiques sur l'organisation du travail et la gestion de la main-d'oeuvre.

Ainsi, à titre d'exemple, il est possible de conclure pour la période de la croissance (du Tertre 89) que l'Automobile est un secteur *de main-d'oeuvre stable* mais *bloquée* ; le BTP un secteur *de main-d'oeuvre relais*, à faible possibilité *promotionnelle* ; la Pétrochimie un secteur à main-d'oeuvre *stable* à forte possibilité *promotionnelle*. (pour d'autres développements cf. les articles sur l'agriculture, et les régulations sectorielles de cet ouvrage).

La prise en compte des contraintes liées d'une part aux caractéristiques des configurations productives et d'autre part à la fonctionnalité différenciée des secteurs dans le régime d'accumulation, permet de développer une analyse synchronique replacée dans une dimension historique, des formes différentes que prend le travail. Sur la base de considérations méthodologiques très proches, issues de leur analyse de l'agriculture, A. Lacroix et A. Mollard (94) en viennent à proposer, à la place du concept de rapport salarial qui garde sa pertinence au niveau macro-économique, celui de **rapport social de travail** au niveau sectoriel. Cela permet d'une part de dépasser les limites évoquées plus haut du concept marxien de procès de travail et d'autre part de tenir compte de la division sociale du travail qui s'inscrit dans la spécialisation des activités sectorielles aux quelles la société adresse une demande de biens et de services spécifiques. Cela permet en quelque sorte de tenir compte d'une semi-fonctionnalité des secteurs (Boyer 90). Ces analyses sectorielles du rapport salarial ou du rapport social de travail posent, alors, les problèmes de l'existence de régulations sectorielles et de leurs liens avec la régulation d'ensemble (cf. l'article de C. du Tertre "La dimension sectorielle de la régulation" dans cet ouvrage).

Si le rapport salarial fordiste a joué un rôle moteur dans la période de la croissance qui a imprégné toutes les activités productives, il faut souligner que le travail a conservé une spécificité d'ordre méso-économique nettement marquée par les caractéristiques des procès de travail ou des configurations productives, et par la place des sphères de production considérées dans la dynamique macro-économique.

L'analyse de ces spécificités est d'autant plus importante à réaliser aujourd'hui que le rapport salarial fordiste est déstabilisé, que la place et le rôle des différents secteurs changent. L'instauration d'un nouveau rapport salarial lié à une sortie de crise, empruntera telles ou telles dimensions des différents rapports sociaux de travail, suivant les nouvelles places des secteurs dans la dynamique d'ensemble. Toute la difficulté de la recherche consiste actuellement à émettre des hypothèses et des argumentations sur la façon dont certaines de ces caractéristiques joueront un rôle majeur dans une nouvelle régulation d'ensemble. L'analyse fine des services et des autres sphères d'activité non fordienne comme le BTP et l'agriculture, doit être très productive de nouvelles avancées théoriques et empiriques.

BIBLIOGRAPHIE.

- Allaire G., 88, "Le modèle de développement agricole des années 60", *Economie rurale*, n° 184-185, mars août, pages 171 à 181.
- Boyer R., 1986 (a), **La théorie de la régulation : une analyse critique**, La Découverte, coll Agalma.
- Boyer R., 1986 (b), *La flexibilité en Europe*, La Découverte.
- Campinos-Dubernet M., 1984, **Emploi et gestion de la main-d'oeuvre dans le BTP**, Dossier du CEREQ n° 34, doc. fr.
- Campinos-Dubernet M. et Grando J.-M., 1988, *L'hétérogénéité salariale : rapport salarial et analyse sectorielle*, communication au Colloque internationale sur la théorie de la régulation, Barcelone, 16, 17 et 18 juin, 29 pages.
- Coriat B., 1979, **L'atelier et le chronomètre**, C. Bourgois.
- Coriat B., 1980, **Ouvriers et automates : trois études sur la notion d'industries de processus**, CREST.
- Coriat B., 1990, **L'atelier et le robot**, Christian Bourgois.
- Coriat B., 1991, **Penser à l'envers**, Christian Bourgois.
- Gadrey J., 1990, "Rapports sociaux de service : une autre régulation", *Revue Economique*, n° 1, janvier.
- Gadrey J., 1992, **L'économie de services**, collection Repères, Editions La Découverte.
- Gadrey J., 1994, "La modernisation des services professionnels : rationalisation industrielle ou rationalisation professionnelle ?", *Revue française de sociologie*, avril-juin, XXXV-2, pages 163 à 195.
- Gille B., 1978, **Histoire des techniques**, Encyclopédie de la pléiade, Gallimard.
- Kundig B., 1984, "Du taylorisme classique à la flexibilisation du système productif. L'impact macro-économique des différents types d'organisation du travail", **Critique de l'Economie Politique**, n° 26-27, La Découverte.
- Jobert A., Reynaud J.-D., Saglio J. et Tallard M., 1993, *Les conventions collectives de branches : déclin ou renouveau*, Etudes n°65 du CEREQ, nov., doc. fra.
- Lacroix A. et Mollard A., 1990, "Durée et intensité du travail des agriculteurs dans la crise économique", **Actes et Communications**, n°3, juin, pages 45 à 82.
- Lacroix A. et Mollard A., 1994, "L'approche sectorielle de la régulation : une problématique à partir de l'agriculture", in Allaire et Boyer éditeurs, **La grande transformation de l'agriculture, lectures conventionnalistes et régulationnistes**, INRA-Economica, Paris, chapitre XI.
- Petit P., 1988, **La croissance tertaire**, Economica ; traduction de "Slow growth and the service economy", Londres, Pinte, 1985.
- Reynaud B., 1991, **Le salaire, la règle et le marché**, C. Bourgois.
- Söhn-Rethel A., 1970, **Lavoro intellettuale e lavoro manuale**, Fetrinelli, 1977.
- Terte C. du, 1988, **Flexibilité organisationnelle et productivité dans le Bâtiment**, Editions Plan Construction et Architecture.
- Terte C. du, 1989, **Technologie, flexibilité, emploi : une approche sectorielle du post-taylorisme**, L'Harmattan.
- Terte C. du, 1992, *Travail, Technologie, Organisation*, Editions de l'IRIS-Université Paris-Dauphine.

Tertre C. du, 1994, **Le changement du travail : le rôle majeur des "relations de services**, document IRIS, 26 pages, (à paraître).

Tertre C. du et Santilli G., 1992, **Automatisation et Travail**, PUF, collection Economie en liberté.

Veltz P., 1983, "Fordisme, rapport salarial et complexité des pratiques sociales", *Critiques de l'Economie Politique*, n° 23-24, av.-sept., pages 30 à 42.

LA DIMENSION SECTORIELLE DE LA REGULATION

Christian du Tertre
(2ème version 20.07.94.)

La théorie de la régulation se présente d'abord comme une théorie macro-économique. Mais un certain nombre de chercheurs se référant explicitement à cette théorie, se sont engagés dans des analyses d'ordre méso-économique à forte consonance sectorielle. Deux champs ont été investis. Le premier concerne les différentes réalités du rapport capital/travail ; le problème théorique essentiel s'est, alors, concentré dans l'explicitation d'une grande diversité d'organisations du travail et de modes de gestion de la main-d'oeuvre dans un contexte dominé par le rapport salarial fordiste (cf l'article de C. du Tertre "Une approche sectorielle du travail" dans cet ouvrage). Le second correspond à la mise en évidence de régulations sectorielles (c'est l'objet de cet article) ; la difficulté repose, ici, sur la capacité à rendre compte des rapports qui s'établissent entre ces régulations et celles au niveau d'ensemble.

Les recherches portant sur la régulation sectorielle, se sont penchées sur l'analyse des secteurs non fordien dont la dynamique apparaissait comme atypique : le BTP, l'agriculture, les services. La mise à jour d'une problématique théorique qui permette de saisir leurs caractéristiques, est alors devenue une préoccupation majeure. Cette question d'analyse économique prend d'autant plus d'importance aujourd'hui que les évolutions de ces secteurs ont d'impact sur la régulation d'ensemble.

Quelle définition du secteur ?

Soulignons, tout d'abord, que les régulationnistes ont considéré le secteur comme un niveau pertinent d'analyse non pas à partir de l'homogénéité du produit -de conception walrassienne- mais à partir d'une construction sociale complexe de la sphère productive, repérable historiquement. Les productions de valeurs d'usage particulières, réalisées sur la base de technologies spécifiques, sont liées à des processus de structuration des finalités économiques qui se matérialisent par des institutions ad hoc où sont représentés les intérêts professionnels, par des procédures particulières de coordination des unités productives (Boyer 90). Les secteurs correspondent ainsi à des sphères d'activité où se déploient des **dispositifs institutionnels** particuliers (Bartoli-Boulet 90). Ils peuvent être définis sur la base :

- d'un rapport social de travail qui s'appuie sur la mise en oeuvre d'une configuration productive précise ;
- de capitaux individuels qui se confrontent dans le cadre d'une concurrence organisée ;
- de règlements internationaux qui encadrent la dynamique du secteur dans le régime international..

Cette conception historique, sociale et économique va donner lieu à des études et des débats sur les découpages à effectuer entre les différentes activités productives. C'est notamment le cas pour l'apparition du secteur pétrochimique (du Tertre 89) et pour la sphère agricole : l'agriculture prise dans son ensemble (Lacroix-Mollard 94) ou à un niveau plus désagrégé allant jusqu'à la distinction entre le secteur des vins AOC et celui des vins courants (Bartoli-Boulet 89 et 90). Pour les services, la formalisation des découpages reste à opérer. La différenciation services marchands/services non marchands, services aux ménages/aux entreprises (Petit 88) apportent des éléments d'analyse quant aux formes de la concurrence, mais ne suffisent pas à les définir précisément. Il existe d'autres apports à partir d'approches non régulationnistes comme ceux d'ordre historique de Bell (73) qui sont issus d'une analyse de l'évolution de la demande influencée par la loi d'Engel : la révolution industrielle du XIX ème/début du XX ème siècle s'accompagne du développement des services de transport, d'eau, de gaz et d'électricité ; l'époque taylorienne-fordienne de ceux de la grande distribution, des assurances, des banques (monnaie de crédit) ; les sociétés "post-industrielles" de ceux des services collectifs et de bien-être des personnes. Malgré son intérêt, cette approche apparaît coupée des dynamiques institutionnelles et de celles du rapport social de travail. Ces difficultés à cerner les découpages au sein des services tiennent peut-être au fait que ces activités sont en voie de dérèglementation/restructuration ou de structuration. C'est précisément le cas de celles qui mettent en oeuvre une configuration de type immatérielle (du Tertre 94a).

Des dynamiques sectorielles non fordiennees.

Avant d'apprécier les questions que posent le développement des activités de services, exposons l'état d'avancée des travaux de recherche sur les autres secteurs qui apparaissent non fordiens, le BTP et l'agriculture.

** Le cas du BTP.*

Le BTP, loin d'être en retard vis-vis du reste de l'industrie, est un secteur au mode d'industrialisation original. Il a été marqué pendant toute la période de la croissance par une très forte rentabilité du capital et une faible productivité du travail. Le transfert des gains de productivité des secteurs manufacturiers les plus dynamiques, vers le BTP ne peut s'expliquer que par l'importance de la demande adressée à ce secteur et le rôle essentiel qu'il a joué dans la diffusion des normes de consommation et de production fordiennes, favorisant ainsi la mise en place du régime d'accumulation intensive (Campinos 84).

Depuis 1970, compte tenu du ralentissement des demandes initialisées par l'Etat et les entreprises, les ménages sont apparus comme la composante porteuse de l'activité. Mais les problèmes de ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat, de sa baisse et de son instabilité pour de nombreuses catégories sociales, ont fragilisé la dynamique du secteur qui est devenue très fluctuante. Malgré une restructuration du tissu industriel interne au BTP, malgré l'apparition de nouvelles stratégies de rationalisation de l'activité productive qui ont fortement modifié les dispositifs organisationnels et de travail, les gains de productivité sont restés, plus faibles que dans les autres secteurs d'activité. Cela provoque une incapacité du secteur à développer la demande qui lui est adressée, de manière endogène par une baisse du prix relatif du logement, alors même que la demande potentielle des ménages est analysée comme deux fois plus élevée que la demande solvable. Ces difficultés tiennent aux caractéristiques spécifiques des formes de la concurrence et du rapport salarial, mais également à la technicité croissante du bâtiment.

Le produit est effectivement soumis à une évolution régulière qui correspond à une montée des exigences-qualité de l'Etat, des entreprises ou des ménages. On peut en prendre la mesure quand on analyse ce que recherchent les entreprises (flexibilité de l'espace, nouveaux systèmes de câblages qui favorisent les formes actuelles de communication, ...), les exigences des ménages et des collectivités locales ou territoriales en matière de qualité de l'espace, de qualité du cadre de vie, d'adjonction de services aux normes de l'habitat (la domotique et les services urbains).

La transformation des formes de la concurrence dans la dynamique macro-économique d'ensemble, les contraintes de flexibilité des entreprises, la montée des activités de services conduisent à transformer les caractéristiques socio-techniques du BTP et à peser sur le coût de son produit. Mais en retour, la capacité du secteur à répondre au nouveau contenu de la demande devient une exigence pour que se ré déploient l'activité industrielle post-fordienne, la croissance des services et les modifications spatiales de la localisation des activités qui semblent se dessiner. La question des nouvelles interventions institutionnelles est donc posée. Il existe ainsi un nouveau mouvement dialectique entre la dynamique macro-économique et la dynamique sectorielle qui mérite d'être souligné (du Tertre 94b).

** Le cas de l'agriculture.*

Il ne s'agit pas d'exposer les caractéristiques de la dynamique de l'agriculture dans la mesure où cette sphère d'activité fait l'objet d'un article spécifique (cf. A. Mollard, "l'agriculture, entre régulation globale et sectorielle), mais de souligner deux résultats de recherche qui viennent illustrer le propos général soutenu ici. Tout d'abord, l'agriculture "productiviste" de la période 45-75 a mis en oeuvre un rapport social de travail particulier, tout en contribuant, par l'intermédiaire de la fonction alimentaire, au développement du rapport salarial fordiste. Enfin, dans la période de crise actuelle, l'agriculture apparaît de moins en moins centrée sur ses seules finalités alimentaires, elles-mêmes traversées par de nouvelles exigences de qualité, d'appellations contrôlées, mais associée à de nouveaux besoins dans lesquels la régulation de l'espace sous contrainte environnementale joue un rôle central (l'agriculture pluriactive de services).

** Le cas des services.*

Les travaux menés dans ce domaine par P. Petit ont explicité la place prise par l'ensemble des services dans la dynamique macro-économique (88) et les rapports qui se constituent avec l'industrie (de Bandt-Petit 93). Ils exposent l'ampleur des déplacements d'activité et d'affectation d'emploi largement engagés depuis le début des années soixante. Des

comparaisons internationales (94) apportent des éléments d'analyse de leur impact sur le rythme de croissance. La question d'une nouvelle fonctionnalité de certains d'entre eux dans un nouveau régime d'accumulation se trouve ainsi posée.

Le développement des services présentent des spécificités sectorielles qui invitent à mettre en oeuvre de nouvelles régulations institutionnelles. Quatre remarques peuvent être formulées (du Tertre 94a) :

- de nombreux services, notamment les services immatériels, sont marqués par le développement d'une "relation de service" liée au fait que l'activité est conçue et très souvent réalisée avec la collaboration du demandeur. L'importance du phénomène pose selon certains chercheurs (Gadrey 90 et 92), le problème de la constitution de nouvelles institutions ayant en charge la régulation des rapports de service et la fixation sociale des normes de qualité des produits. Ce problème n'est pas négligeable quand on sait que des études de l'INSEE ont montré, de leur côté, que les difficultés rencontrées dans la stabilisation des normes de qualité, étaient à la base de la croissance des prix relatifs de certains services ;

- cette intervention institutionnelle sur la qualité est d'autant plus importante à souligner que les services connaissent des formes particulières de relation innovation/productivité/emploi. Ces dernières provoquent une baisse des emplois relativement plus faible que dans l'industrie et une extension des marchés relativement plus forte. Cela tient non pas à un simple retard de l'effet productivité sur l'emploi mais aux caractéristiques du cycle de vie des produits qui est inversé par rapport aux cycles des produits manufacturés. L'effet de substitution capital/travail est moins important que celui en cours dans l'industrie (P. Petit 90), il est largement compensé par un effet qualité ;

- il faut remarquer aussi que les services sont pour la plupart produits dans le même temps qu'ils sont consommés. Ainsi, leur diffusion aux ménages comme aux entreprises n'est pas simplement dépendante de l'évolution de leur prix relatif mais également de la diminution et de la réorganisation du temps de travail. Cet élément dont l'impact sur l'emploi a fait l'objet de nombreuses études dans l'industrie (Cette-Taddei 93), mérite d'être étudié de manière plus sociétale (Boulin J.-Y. 93). La répartition des gains de productivité ne se déploierait plus simplement entre la croissance des profits et celle du pouvoir d'achat, mais intégrerait, aussi, la baisse du temps de travail. Le partage des gains de productivité devrait donner lieu à de nouveaux "compromis institutionnalisés". La réduction et l'aménagement du temps de travail ne sont pas, ainsi, perçus comme relevant d'un partage du travail, mais comme d'une évolution fondamentale qui doit soutenir la demande de services immatériels. De même que la politique de "hauts salaires" (Aglietta 76, Coriat 79) a pu constituer un élément essentiel de la régulation fordienne, la diminution et la réorganisation du temps de travail apparaissent comme un enjeu essentiel pour que se développent de nouvelles normes de consommation et de production ;

- enfin, des recherches récentes ont analysé les difficultés qu'il y avait à transformer des besoins sociaux observables dans l'évolution actuelle et conflictuelle de la vie urbaine, en demande sociale. "L'économie solidaire" (Laville 93) ou le "quaternaire", constituent alors un champ d'activités qui permet de faire émerger et évoluer en demande sociale intégrée dans la dynamique économique d'ensemble, des besoins apparemment localisés dans l'ordre "domestique". L'ampleur de l'appui institutionnel que peut recevoir ce domaine d'activités, conditionne la marginalisation ou l'intégration des activités associatives au sein du régime d'accumulation, leur contribution au processus de création d'emplois.

Il est possible ainsi, de constater qu'à travers la montée des activités de services se posent des questions essentielles qui n'ont pas simplement un impact sur la dynamique de ces secteurs, mais aussi sur le rythme et la forme de la croissance économique. Car, l'irruption de nouveaux compromis institutionnels modifient également les dynamiques industrielles, agricoles et de construction. Elle pèse sur les conditions d'apparition d'un nouveau régime d'accumulation.

Dynamique sectorielle et régulation macro-économique.

L'ensemble de ces réflexions sectorielles ont posé le problème de l'explicitation d'une problématique précise qui lie les dynamiques sectorielles à la régulation macro-économique. Mais cet objectif semble être le résultat d'une progression des débats au sein même des chercheurs qui se réclament de la théorie de la régulation (pour une revue cf. Boyer 90). Une première voie consiste à projeter les mécanismes de régulation macro-économique sur la dynamique sectorielle, voire aujourd'hui à projeter l'évolution de certains secteurs sur la régulation globale. Une seconde voie, au contraire, tente de souligner fortement l'hétérogénéité des secteurs. Enfin, une troisième voie tente de construire de manière plus dialectique et

historique les passages macro-méso donnant plus ou moins d'importance à une "semi-fonctionnalité" des secteurs.

** La projection.*

Dans la mesure où les recherches sur l'Automobile avaient fait apparaître, pour la période de la croissance, une certaine "homologie" entre la dynamique de ce secteur et celle au niveau macro-économique (Coriat 79), on pouvait se considérer en droit d'étendre cette "homologie" aux autres secteurs. Le fordisme était ainsi perçu non seulement comme dominant, mais comme hégémonique, représentant l'avenir obligé de toute organisation productive. Certaines recherches s'attelaient alors à apprécier le degré de pénétration des principes fordien dans telle ou telle sphère d'activité. Le BTP apparaissait ainsi comme archaïque, largement en retard vis-à-vis des industries de montage présentées comme modèle à atteindre (cf. les débats sur l'industrialisation du BTP) ; l'agriculture était appréhendée comme "terrain" d'application et d'extension du fordisme, l'agriculture américaine comme exemple type (Kenney et alii, 88) ; les services étaient appréciés au tempo de l'emprise du taylorisme dans les grandes concentrations d'employés (cf. l'ouvrage "le tertiaire éclaté" 79). De manière paradoxale, les décalages qui apparaissaient avec la réalité, ont pu conduire certains auteurs à rejeter les concepts mêmes de la régulation, associés au fordisme (Veltz, 83, Méhaut-Villeval 88).

De manière plus récente et inversée, on peut retrouver, dans différents scénarios de sortie de crise, des logiques qui s'apparentent à cette voie. Les évolutions en cours dans les activités de montage sont alors généralisées et présentées comme les nouvelles formes potentielles de la dynamique macro-économique. Les débats sur le post-fordisme n'échappent pas à cette remarque dans la mesure où très souvent, des nouvelles réalités micro-économiques sont observées, généralement dans les industries de montage, sans que leur capacité à refléter de nouvelles tendances d'ordre macro-économique soit clairement distinguée de leur signification méso-économique (Coriat 90, Boyer-Durand 93). Ces analyses formulent leurs hypothèses macro-économiques sans tenir compte des déplacements d'activités sectorielles, de la montée en puissance des services et des rôles nouveaux que peuvent jouer le BTP et l'agriculture.

** L'hétérogénéité sectorielle : fonctionnalisme ou institutionalisme stricts.*

De manière diamétralement opposée à la voie précédente, d'autres recherches vont mettre l'accent sur la spécificité de secteurs non fordien tant du point de vue de leur organisation que du point de vue de leur dynamique. Mais certaines d'entre elles vont insister sur le fait que ces spécificités sont dictées par la dynamique industrielle fordienne ; le développement des secteurs non fordien se déroule, de manière complémentaire à celui des fordien. D'autres au contraire insistent sur l'indépendance des secteurs, sur leur histoire propre.

Dans le premier cas, il s'agit d'une approche systémique où le fonctionnalisme est strict. Les secteurs sont, alors, dominés et mis au service de la logique fordienne. L'agriculture connaît des évolutions qui correspondent aux inflexions de la dynamique industrielle (Néfussi 87). Le Bâtiment est essentiellement tiré par le développement des normes de consommation et de production de l'accumulation intensive. Ces secteurs traditionnels assument de manière prolongée une fonction spécifique, le logement, l'alimentation, les services essentiellement domestiques et immatériels.

Dans le second cas, les recherches insistent sur la logique propre des secteurs, leur dispositif institutionnel original, leur histoire différente de celle de l'ensemble de l'économie. La crise du Bâtiment survient ainsi avant le premier choc pétrolier, dès 1970 (Campinos 84). Il peut exister une multitude de sous-secteurs aux logiques particulières comme par exemple les deux secteurs viticoles, vins AOC, vins courants (Bartoli-Boulet 89). Mais la construction d'une logique d'ensemble semble alors particulièrement difficile à concevoir dans la mesure où elle apparaît comme le fruit d'une juxtaposition de logiques différentes, souvent contradictoires.

** La synthèse ou le semi-fonctionnalisme.*

On peut alors considérer que la mise au point d'une problématique méso-économique de la régulation passe par une *synthèse* (Boyer 90) des deux types de préoccupations précédentes, qui peut être présentée autour des quatre propositions suivantes :

- la dynamique des secteurs est d'abord marquée par les caractéristiques sectorielles du rapport social de travail, celles de l'organisation de la concurrence et celles de l'histoire du dispositif institutionnel. Il s'agit ainsi de reconnaître les fondements de l'hétérogénéité sectorielle, inscrits dans la dynamique productive ;

- mais le système macro-économique d'ensemble a aussi une influence. Il crée des contraintes et des opportunités qui dépendent de la place qu'occupe le secteur dans le régime d'accumulation. La dynamique sectorielle est ainsi tributaire d'une semi-fonctionnalité qui est

reconnue au secteur ;

- compte tenu des effets de substitution toujours possibles, au niveau des combinaisons productives (par changement technique ou recours à des producteurs étrangers) et des histoires différentes des dispositifs institutionnels, certaines activités connaissent un affaiblissement, alors que d'autres prospèrent. Des restructurations et des reclassements s'opèrent ainsi au sein du dispositif macro-économique ;

- en retour, ces transformations peuvent avoir une influence sur la dynamique du dispositif macro-économique d'ensemble.

En suivant Bartoli et Boulet (89, 90) repris par Boyer (90), il est possible d'articuler les régulations macro et sectorielles de la manière suivante :

- les "formes institutionnelles" au niveau macro conditionnent les "dispositifs institutionnels" au niveau sectoriel. Mais les évolutions que connaissent ces derniers, peuvent également contribuer à modifier certaines formes institutionnelles ;

- les caractéristiques du régime d'accumulation créent des contraintes et des opportunités pour le "régime économique de fonctionnement", mais en retour ce dernier peut selon l'ampleur qu'il prend avoir un impact sur l'évolution ou les changements de régime d'accumulation.

*Schéma repris et légèrement modifié
de Boyer 90 page 69.*

Formes institutionnelles		Régime d'accumulation	
<ul style="list-style-type: none">- rapport salarial- forme de la concurrence- nature de l'Etat- insertion dans le régime international- monnaie		<ul style="list-style-type: none">- rapidité et stabilité de la croissance- évolution technique- partage du revenu et mode de vie	
conditionnent partiellement	effets en retour	contraintes et opportunités	effets en retour
Dispositifs institutionnels		Régime économique de développement	
<ul style="list-style-type: none">- rapport social de travail- organisation de la concurrence- règlements internationaux		<ul style="list-style-type: none">- croissance relative- évolution des prix relatifs<ul style="list-style-type: none">- dynamique de l'investis.- effets substitution/qualité des gains de productivité	

Ainsi, s'il n'existe de régulation, au sens strict et fort du terme, qu'au niveau macro-économique, on peut faire apparaître une "dynamique sectorielle" ou "un régime économique de fonctionnement" (Bartoli-Boulet 89) ayant ses caractéristiques spécifiques et doté d'une histoire propre. Leurs évolutions ont, en retour, une influence sur la dynamique d'ensemble plus ou moins importante selon le degré de maturité et de fragilité du régime d'accumulation..

* *
*

En définitive, l'apport des recherches sectorielles de la régulation repose essentiellement sur leur capacité d'un côté à rendre compte de manière fine des évolutions réelles des différentes activités productives pendant la période de la croissance comme depuis le début de la crise, de l'autre à proposer un cadre de réflexions sur le contenu d'une sortie de crise marquée par des restructuration et reclassements sectoriels. Les recherches sur les secteurs non fordien et tout particulièrement les services apparaissent essentielles à développer pour être à même d'accroître le potentiel prospectif de la théorie de la régulation.

BIBLIOGRAPHIE.

- Bandt J. de et Petit P., 1993, "Compétitivité : la place des rapports industries/services", in B. Coriat et D. Taddei, **Entreprise France : made in France / 2**, Le livre de poche, Paris.
- Bartoli P. et Boulet D., 1989, **Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire. L'exemple viticole**, Thèse d'Etat, Université de Montpellier I, INRA ESR, 3 vol., 910 pages plus annexes.
- Bartoli P. et Boulet D., 1990, "Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle : le cas de la sphère viticole", **Cahiers d'économie et de sociologie rurales**, n°17, pages 7 à 38.
- Bell D., 1973, *The Coming of Post-Industrial Society, a Venture in Social Forecasting*, Basic Books, New York ; traduction française, 1976, *Vers la société post-industrielle*, Laffont, Paris.
- Boulin J.-Y., 1993, "Les politiques du temps de travail en France : la perte du sens", *Futurible* n° spécial, mai-juin, n°165-166, pages 41 à 63 et "L'organisation sociale du temps", même n°, pages 239 à 263.
- Boyer R., 1990, "Les problèmes de la régulation face aux spécificités sectorielles", **Cahiers d'économie et de sociologie rurales**, n°17.
- Boyer R. et Durand J.-P., 1993, *L'après-fordisme*, Alternatives économiques, Syros.
- Campinos-Dubernet M., 1984, **Emploi et gestion de la main-d'oeuvre dans le BTP**, Dossier du CEREQ n° 34, doc. fr.
- Coriat B., 1979, **L'atelier et le chronomètre**, Christian Bourgois.
- Coriat B., 1990, **L'atelier et le robot**, Christian Bourgois.
- Gadrey J., 1990, "Rapports sociaux de service : une autre régulation", **Revue Economique**, n° 1, janvier.
- Gadrey J., 1992, **L'économie de services**, collection Repères, Editions La Découverte.
- Lacroix A. et Mollard A., 1994, "L'approche sectorielle de la régulation : une problématique à partir de l'agriculture", in Allaire et Boyer éditeurs, **La grande transformation de l'agriculture, lectures conventionnalistes et régulationnistes**, INRA-Economica, Paris, chapitre XI.
- Laville J.-L., 1993, revue **Travail**, n° 29..
- Méhaut P. et Villeval M.-C., 1988, **Les difficultés des approches en termes de rapport salarial à analyser l'articulation entre niveaux macro et micro-économiques, ainsi que l'unité et l'imbrication des composantes du rapport salarial**, communication au Colloque International sur la théorie de la régulation, Barcelone, juin.
- Néfussi J., 1987, **Les IAA en France : croissance et financement 1950-1985. Essai sur l'intégration financière et la dynamique industrielle**, thèse ès sciences économiques, Université paris-X-Nanterre, 632 pages.
- Petit P., 1988, **La croissance tertiaire**, Economica ; traduction de "Slow growth and the service economy", Londres, Pinte, 1985.
- Petit P., 1990, **Emploi, productivité et technologies de l'information dans les services**, communication au séminaire de l'IRIS-Université Paris Dauphine "Compétence et compétitivité", séance du 5 avril.
- Petit P., 1994, "Les dimensions tertiaires de la croissance : avantages et limites du modèle japonais", in *Emploi et relations industrielles au Japon*, H. Nadel éditeur, L'Harmattan, pages 235 à 259.
- Terte C. du, 1989, **Technologie, flexibilité, emploi : une approche sectorielle du post-taylorisme**, L'Harmattan.
- Terte C. du, 1994a, **Le changement du travail : le rôle majeur des "relations de services"**, document IRIS, 26 pages, (à paraître).
- Terte C. du, 1994b, **Dynamique du BTP et nouveaux dispositifs institutionnels pour une sortie de crise**, communication au colloque "L'innovation en chantiers", Plan Construction et Architecture, 14 et 15 septembre.
- Veltz P., 1983, "Fordisme, rapport salarial et complexité des pratiques sociales", *Critiques de l'Economie Politique*, n° 23-24, av.-sept., pages 30 à 42.